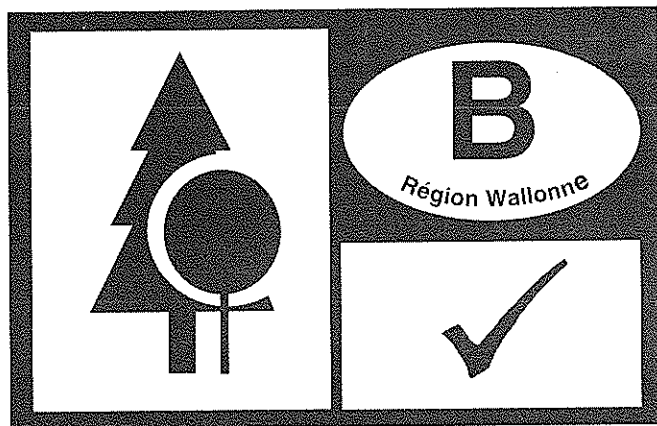




UNE APPELLATION D'ORIGINE POUR LE BOIS PRODUIT EN WALLONIE

L'asbl Woodnet, issue du regroupement de nombreux acteurs de la filière bois vient de créer une appellation d'origine pour les bois produits en région wallonne. L'intégralité du texte présentant cette nouvelle appellation est reproduit ci-dessous. Il a été tiré du site www.woodnet.com créé par ce même organisme.

"La filière bois belge a créé une appellation d'origine pour le bois produit en Région wallonne, sous forme d'une marque collective déposée pour le Benelux.

Cette marque collective garantit que le bois ou les produits en bois proviennent bien d'arbres ayant poussé sur le territoire de la Région wallonne, et donc que ces arbres sont issus de forêts gérées conformément à la législation appliquée en Région wallonne.

Cette législation prescrit une gestion durable des forêts situées en Wallonie, via le code forestier, une série de réglementations et d'incitants, la formation et l'information des propriétaires et gestionnaires de forêts (cfr. le document "la gestion durable des forêts en Wallonie").

De plus, cette législation comporte un contrôle de la ressource forestière, notamment par l'inventaire forestier permanent, élargi aux critères et indicateurs de biodiversité, déterminés en

conformité aux résolutions de la Conférence ministérielle sur la Protection des Forêts en Europe (le "Processus d'Helsinki").

La procédure présentée aujourd'hui garantit donc à l'acheteur que les bois ou les produits en bois proposés à la vente sont bien issus de la forêt wallonne, une forêt gérée durablement.

Un tel label s'avère nécessaire vu les problèmes rencontrés sur certains marchés (Royaume-Uni par exemple) où des "groupes d'acheteurs" (Groupes WWF 1995+) refusent un approvisionnement en bois belges. Ils prétextent que ces bois, bien qu'issus de forêts gérées durablement, ne portent pas le label FSC, un label totalement inapplicable à la forêt européenne, caractérisée par son fort morcellement (2,50 ha en moyenne pour la propriété privée belge).

Les difficultés d'accéder à ces marchés, imposées de manière arbitraire par quelques ONG's, pourrait avoir des conséquences très négatives sur l'emploi en Belgique et en Wallonie, ce que nous ne pouvons accepter.

Pour plus d'information, nous vous renvoyons à l'étude de M. J-P. Kiekens, Environmental Strategy Europe / professeur à l'U.L.B. : "Éco-certification : tendances internationales et impli-

cations forestières et commerciales".

L'appellation d'origine wallonne est donc une marque collective, répondant à la réglementation Benelux. Elle a pour titulaire l'A.S.B.L. WOODNET qui regroupe l'ensemble de la filière bois via 9 fédérations et administrations :

- la Société Royale Forestière de Belgique
- l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (I.B.G.E.)
- la Fédération des Coopératives Forestières
- la Fédération Nationale des Experts Forestiers
- l'Union des Entrepreneurs de Travaux Forestiers
- la Fédération Belge des Exploitants Forestiers et des Marchands de Bois (FEDEMAR)
- la Fédération Nationale des Scieries
- l'Association des Fabricants de Pâtes, Papiers et Cartons de Belgique (COBELPA)
- la Fédération Belge des Entreprises de la Transformation du Bois (FEBELBOIS).

Le titulaire de la marque WOODNET délègue aux Chambres de Commerce la mission d'attribuer les certificats d'origine aux demandeurs.

Pourquoi aux Chambres de Commerce ? Parce qu'elles sont chargées depuis longtemps de la délivrance de ce genre de certificats dans d'autres secteurs d'activité économique (l'alimentation par exemple) et parce que, présentes dans tout le pays, elles sont géographiquement très proches des massifs forestiers et des entreprises transformatrices du bois.

Les certificats d'origine sont attribués par les Chambres de Commerce soit au producteur forestier, soit à l'exploitant, au scieur, à l'industriel de la seconde transformation ou encore au négociant en bois.

Donc, lorsque le certificat est attribué à un maillon intermédiaire de la filière bois, un scieur par exemple, celui-ci doit pouvoir prouver l'origine wallonne de ses planches, via les bordereaux de vente du propriétaire forestier et de l'exploitant. Il s'agit donc d'une attestation d'origine sur base d'un contrôle des documents d'achat et de vente.

Concernant le coût de cette appellation d'origine, il sera tout à

fait supportable, comparative-ment à d'autres systèmes en vigueur. Pour les grosses entreprises demandant l'appellation wallonne pour un très grand nombre de lots, le coût total annuel ne pourra en aucun cas dépasser 75.000 FB.

Dans le cas d'une appellation d'origine pour quelques lots seulement, le coût sera le suivant :

- 9.750 frs pour un lot
- 18.000 frs pour deux lots
- 22.500 frs pour trois lots
- (4.500 frs par lot supplémentaire, avec donc un maximum de 75.000 frs).

Concernant le contrôle, à tout moment, ou à la demande d'un tiers, le titulaire "WOODNET" pourra vérifier si l'autorisation n'a pas été obtenue en infraction au règlement.

Si l'utilisateur ne pouvait prouver l'origine wallonne du produit, l'autorisation lui serait retirée, relativement aux grumes ou aux produits concernés.

En outre, si l'utilisateur avait obtenu sciemment un certificat d'origine en infraction avec le règlement, il se verrait privé d'utiliser la marque pour une durée d'un an.

Une vocation internationale

La filière bois belge est consciente que l'étendue de la Région wallonne est trop faible pour se suffire à elle-même dans cette matière liée au commerce international du bois.

C'est pourquoi nous nous sommes largement inspirés de ce qui existait déjà ailleurs, principalement la "FICGB WOOD-MARK" appliquée par la filière bois britannique sur les produits issus des forêts du Royaume Uni.

Les contacts nécessaires ont par ailleurs été pris avec les pays voisins, ainsi qu'avec les fédérations européennes de la filière bois pour harmoniser très rapidement les systèmes existants ou en création chez nos partenaires. Nous pensons ainsi aboutir à un label reconnu internationalement sur base des critères et indicateurs d'Helsinki."